

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI représenté par Vincent COULOMB - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - Christophe MADROLLE - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FCT 005-1265/09/BC

**■ Définition d'emplois créés à la nomenclature
DRH 09/3192/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de MPM.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- La loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en ses articles 3 et 34 ;
- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative et de la filière technique de la fonction publique territoriale ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de MPM notamment celles du 13 février 2006 et du 19 février 2009

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir trois d'entre eux.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Chargé de mission Grands Comptes (Direction du Développement Economique et des Affaires Internationales)
- Chef du service « Technopôles, Innovation, Pôles Compétitivité » (Direction du Développement Economique et des Affaires Internationales)
- Chargé de mission Europe (Direction Générale des Services)

Après accomplissement des formalités légales et dans l'impossibilité de pourvoir ces postes par la voie du recrutement d'agents titulaires de la fonction publique, il pourra être conclu des conventions avec des agents non titulaires.

- **1/ «Chargé de mission Grands Comptes»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, et rattaché à la Direction du développement Economique et des Affaires Internationales.

Description du poste : Sous l'autorité du chef de service « Services aux Entreprises »:

- Développement d'une connaissance spécifique des grands comptes de MPM (projets et stratégie de développement, recherche et développement, marchés,...) à travers des contacts réguliers avec leurs dirigeants et la mise en place d'outils de veille économique,
- Organisation de la remontée d'informations auprès des directions de MPM et de la direction générale des services,
- Information, sensibilisation des entreprises grands comptes sur les politiques d'aménagement et de développement de MPM,

- Elaboration des réponses appropriées aux besoins de ces entreprises, en lien avec les autres directions opérationnelles de MPM : accompagnement de projets d'implantation ou de développement, valorisation de foncier ou d'immobilier, accessibilité, aide à la formation et au recrutement, développement durable...

Profil : Formation supérieure de type ESC, IEP. Expérience professionnelle de 7 à 10 ans acquise dans des fonctions similaires, auprès d'une grande collectivité, d'une agence de développement ou d'une chambre consulaire. Expérience préalable en entreprise souhaitée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'administrateur hors classe territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **2/ «Chef du service Technopôles, Innovation, Pôles de compétitivité»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction du Développement Economique et des Affaires Internationales.

Description du poste : Sous l'autorité du directeur :

- Proposition des axes stratégiques de développement et d'aménagement du territoire autour du renforcement des relations entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'économie, et du développement technologique sur le territoire métropolitain,
- Pilotage opérationnel du Technopôle de Château-Gombert (150 entreprises, 2 grandes écoles, 2 centres universitaires) : aménagement, promotion, commercialisation, animation, immobilier d'entreprises,
- Soutien au dispositif technopolitain du Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (1400 chercheurs, 6 facultés et grandes écoles, 15 PME de haute technologie) dans sa dimension de valorisation économique de la recherche publique (montage de pépinières, immobilier d'entreprise dédié, pôle de compétence biotech/santé),
- Proposition des politiques d'innovation autour de l'intensification des coopérations entreprise/recherche, notamment à travers les pôles de compétitivité,
- Promotion et animation de ces dispositifs (prospections, manifestations...).

Profil : Formation supérieure de type ESC, IEP ou en urbanisme. Expérience de 7 à 10 ans dans le domaine du développement économique et technologique et de l'aménagement du territoire au sein d'une grande collectivité, d'une agence de développement ou d'une CCI. Pratique d'une relation avec les décideurs de haut niveau ; Capacité à convaincre, sens du service et de la négociation. Maîtrise de l'anglais.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade de directeur territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

- **3/ «Chargé de mission Europe»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction Générale des Services.

Description du poste : Sous l'autorité directe du Directeur Général des Services:

- Animation, pilotage et coordination d'enveloppes de crédits européens alloués à MPM par l'Etat (subvention globale). Dans ce cadre : suivi du projet 'Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles », comportant la gestion de deux enveloppes de crédits FEDER et FSE, ainsi que des 3 PLIE de MPM, comportant la gestion d'une enveloppe de crédits FSE
- Mission de conseil et d'assistance aux partenaires de MPM (PLIE, Maison pour l'Emploi...) dans la gestion de leur enveloppe de crédits européens,

- Accompagnement des directions opérationnelles de MPM en charge des projets, dans le cadre de leurs recherches de financement européens, du montage de leurs dossiers, de demandes de subventions, du portage politique de leurs projets auprès de l'autorité de gestion des fonds européens, l'Etat, et de suivi de leur exécution financière.

Profil : Formation Bac +3 minimum. Expérience préalable dans le domaine fortement souhaitée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché principal territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Ce poste bénéficie d'un financement par l'Union Européenne.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Sous Politique A510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64111 ou, par défaut, 64131.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Ressources Humaines, Moyens généraux,
Juridique

Bernard MOREL

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI